



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 OCTOBRE 2017 à 19 H 00**

Présents :

Patrick MICHAULT, Véronique AVRILLIER, Marc ASSET, Clovis AVRIT, Gérard CARREAU, Sylviane LEGER, Nelly MICHAULT, David VALLON.

Absent(s) excusé(s) : Sébastien BLANC, Julien FILLION-NICOLLET, Alexandra MARTIN-CORREIA, Aurélie OBIN, Laurence PILLET,

Pouvoir de vote : NEANT

Secrétaire de séance : Sylviane LEGER

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Capitaine SERRETIELLO, commandant le groupement de gendarmerie intervient pour sensibiliser les Elus sur une participation citoyenne de la population.

La montée en puissance de la délinquance impacte tous les citoyens. Contre tout ça, la gendarmerie a des parades et notamment la mise en place d'un protocole appelé « participation citoyenne » entre la gendarmerie, le Maire et des référents par secteurs sur le village. C'est un devoir citoyen.

Le Capitaine SERRETIELLO propose son intervention pour une réunion publique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son avis favorable au principe.

Ordre du jour

Il est demandé de rajouter à l'ordre du jour:

- La délivrance de bois scolytés
- Arlysère, transfert de la compétence Eau au 01/01/2018 : convention cadre et contrat d'intervention

Demande acceptée.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion du 25 octobre 2017 est approuvé

Communication des décisions prises en vertu de la délégation de compétence

Aucune décision prise depuis le 25 octobre dernier :

Décision	Tiers	Objet	Montant

Pour information, paiement de diverses factures :

ALPES CONTROLES	Vérification matériels technique	126.34
KILOUTOU	Location tarière	196.00
ONF	Pose 25 voies d'eau	13 184.68
ONF	Elagage lamier	4 466.61
ONF	Pose 10 voies d'eau	5 094.02
JEANNOLIN	Mission hydrogéologue /piste	1 417.22
SIBTAS	Participation communale/maison santé études	2 917.00
ONF	Crochetage pour régénération Travaux subventionnés à 30%	9 387.16
LOCAM	Location 2017 décorations Noël Sur 3 ans	5 261.52
SOFERMAT	Entretien digue des Teinterières	11 983.80
COLLOMBIER Click service	Maintenance 2017 2 ordinateurs école	216.00
VAUDAUX	Saleuse service technique	5 293.58
ONF	Entretien 1,20 km cunettes	410.30
ONF	Elagage lamier solde	23 883.05
BLANC Martial	Remboursement achat chataigniers	80.00
KILOUTOU	Location pelleteuse fuite bassin Cudray	198.32
Associations	Versement subventions 2017	2 000.00

ORDRE DU JOUR :

2. Proposition de délivrance de bois scolytés

Monsieur Gérard Carreau a fait une demande auprès de la mairie afin d'acquérir du bois malade de la bostryche.

Il est demandé à Monsieur CARREAU de quitter la salle du Conseil le temps que le conseil municipal prenne sa décision.

La commune peut vendre du bois scolyté. L'ONF sera sollicité pour procéder au martelage dans les parcelles 9 et 12 pour un volume d'environ 50 m³.

La délivrance sur pied sera suivie par 2 garants : V. AVRILLIER et J. FILLION NICOLLET et validé par Monsieur le Maire.

Le prix sera fixé ultérieurement.

Vote pour : 7

3. Recensement population, agents recenseurs, création de deux emplois et rémunération

Les opérations de recensement sont une obligation pour la commune. Notre territoire est divisé en 2 districts qui seront donc couverts par 2 agents recenseurs.

Il convient donc de créer 2 emplois temporaires contractuels, à temps non complet du 02 janvier au 28 février 2018.

Concernant leur rémunération, chaque agent sera payé à raison de 1,20€ par feuille de logements remplies ou retournés via internet à l'Insee par les administrés et par dossier d'immeubles collectif n°4 et 1,80€ par bulletin individuel rempli ou retourné via internet à l'Insee, une indemnité pour

les journées de formation, la tournée de reconnaissance et les frais de transport qui seront définies par délibération lors du conseil municipal en janvier 2018.

Vote pour : 8

4. Renouvellement du contrat de travail pour l'agent administratif

Dans la suite des précédents renouvellements, et considérant que son contrat en cours se termine le 22 décembre, il est proposé à Mme BOULAY un renouvellement à compter soit du 08 janvier jusqu'au 28 février 2018.

Vote pour : 8

5. Dossier régularisation d'emprise de la voie communale -GUILLOT Roger

Par délibérations des 4 et 14 octobre 2016, il avait été validé la régularisation foncière d'emprise de la route communale autour de la propriété de Monsieur GUILLOT Roger. Cet accord sera finalisé par un acte administratif et publié au Service de la Publicité Foncière à Chambéry.

Il convient de préciser que cet accord intervient à titre gratuit et qu'une valeur de 1€ peut être fixée pour le service de la publicité foncière.

Il est proposé l'acquisition de la parcelle C 1845 en vue de la régularisation foncière d'emprise de la route communale, par un acte administratif aux frais de la commune établi par le cabinet Mesur'Alpes et d'autoriser la signature par le maire ou son représentant de tous les documents afférents.

Vote pour : 8

6. Dissolution du CCAS

Un CCAS est obligatoire dans toutes les communes de plus de 1 500 habitants.

Il est désormais facultatif pour les communes de moins de 1 500 habitants et il peut être dissous par délibération. La Loi NOTRE du 7/08/2015 ouvre cette possibilité.

Lorsque le CCAS a été dissous, la commune peut :

- Soit exercer directement les attributions mentionnées au Code de l'action sociale et des Familles.
- Soit transférer tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté d'agglomération est compétente en la matière.

Il est proposé aujourd'hui de dissoudre le CCAS au 31/12/2017 et qu'une commission ouverte à quelques habitants exerce directement la compétence. Les dépenses et recettes du budget dissous seront intégrées dans le budget principal et repérées dans « un service » au niveau de la comptabilité.

Il est proposé de continuer la commission avec les mêmes membres jusqu'à la fin du mandat.

Vote pour : 8

7. Arlysère : eau et assainissement

Présentation du fichier préparé par les services d'Arlysère et présenté aux agents des communes concernant la mise en place de l'organisation technique et administrative du service à compter du 01/01/2018.

Lecture et explications de la convention cadre et du contrat d'intervention de chacune des deux parties.

Vote pour : 8

Remboursement de frais à une ATSEM

La commune a accepté l'embauche d'une jeune apprentie en CAP petite enfance depuis septembre dernier pour 2 années. Mme Francine ALLAIRAT est son maître d'apprentissage. Dans ce cadre, une formation obligatoire a été organisée au lycée Louise Michel de Grenoble.

Mme ALLAIRAT a engagé des frais qu'il convient de lui rembourser : 188 km aller-retour et 17,20 € d'autoroute.

Il est demandé d'accepter ce remboursement.

Vote pour : 8

8. Décision modificative du budget de l'Eau

- a) Pour pouvoir effectuer le mandatement des factures relatives aux travaux d'eau de la ruelle Ruet-Fillion-Nicollet au chef-lieu, des ajustements du budget sont nécessaires :
- Devis initial : 11 556,00, devis n°2 (sortie des compteurs à l'extérieur) 4 597,20 et devis n°3 (vanne de sectionnement) 4 266,00 pour un total de 20 419,20
- Au Budget, prévisions 18 000,00 manque 2 420,00 à prendre sur l'opération 118, alimentation AEP parcelles le Château
- b) Le devis des travaux de renouvellement de la conduite d'alimentation du réservoir des Bottières s'élève à 10 711,20 € alors qu'il a été prévu 9 000 €. Manque 2 712,00, à prendre sur l'opération 118, alimentation des parcelles au Château.

Vote pour : 8

9. Décision modificative du Budget Principal

Pour clore l'année, un besoin de 4 000 € est nécessaire sur le chapitre rémunérations du personnel et charges sociales, à prendre sur le chapitre 011, charges à caractère général.

Vote pour : 8

10. Modification simplifiée du PLU

Reclassement d'une zone Aa en zone A et modification du règlement pour permettre la pose de tunnel.

Le dossier a été notifié à divers services : Chambre d'Agriculture, Arlysère, DDT 73, Conseil départemental, Chambre de commerce et d'industries, communes limitrophes, aucune remarque n'a été formulée.

Il convient aujourd'hui de préciser les modalités de mise à disposition au public.

Il est proposé :

- La mise à disposition du dossier de modification simplifiée et des avis reçus en mairie.
 - La mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations en mairie
 - La mise en ligne sur le site internet de la commune
 - L'affichage en mairie
 - Que la présente délibération fasse l'objet d'un avis dans le journal « Dauphiné Libéré Savoie » et cela huit jours avant le début de la mise à disposition, précisant les dates, heures et lieux de consultation. Cet avis sera affiché dans la commune.
 - Le dossier sera consultable du 02/01/2018 au 02/02/2017 aux heures d'ouverture de la mairie.
- Au terme de cette mise à disposition, le registre sera clos et les observations enregistrées et conservées.

A l'issue de la mise à disposition, le maire en présentera le bilan devant le conseil municipal.

Vote pour : 8

11. Approbation du rapport sur la qualité et le prix de l'eau exercice 2016

Le rapport peut être consulté au secrétariat de mairie pendant les heures d'ouverture au public

Pour information : (Mme Avrillier Véronique)

Dossiers Permis de Construire :

Aucun

Demande de Déclarations Préalables :

- Monsieur FILLATRE Gérard. Les Teppes. Transformation d'une terrasse en bois en terrasse en béton.
- Monsieur ARRUE-GADEA Nicolas. Le Villard. Pose de deux fenêtres de toit (Type Vélux).

Déclarations Préalables accordées :

- Monsieur VIGETTA Eric. Les Roues. Rénovation bardage, soubassement en pierre sur hauteur de 50 cm environ, puis bardage bois à l'identique. Création d'un balcon bois de 80 cm de large façade Nord et Est.
- M. FILLATRE Gérard. Les Teppes. Transformation d'une terrasse en bois en terrasse en béton.

Déclaration d'Intention d'Aliéner :

Zone U : Vente PERQUIN Gilbert diverses parcelles au Cray, Déléan, les Vernays : pas de préemption

Zone N : Vente SAAGIAN Le Parc d'en Haut, pas de préemption

Vente BLANC Jean-Claude le Vaz, pas de préemption

Vente BISCHOPP Annie le Vaz, pas de préemption

Vente PEPIN-DONAT Thierry, le Vaz, pas de préemption

Bois et forêt

Une rencontre est prévue vendredi 8 décembre entre l'ONF, la commune, les différents propriétaires des parcelles situées vers les Bornes afin de finaliser les conventions de passage et l'achat de certaines parcelles en vue de la création d'une piste devant desservir la parcelle 27.

Mise en place d'une commission pour le dossier « adressage normalisé » nom des rues et numérotation des maisons

Il est proposé de mettre en place en 2018 une commission comprenant des élus et des administrés qui seraient volontaires.

Vote pour : 8

Communications et Questions diverses

- Subventions du FDEC 2018, Conseil départemental :
 - Peinture école, travaux d'embellissement non subventionnés mais à poser à la DETR Etat
 - Changement points lumineux école, accord pour les entreprendre, dossier en cours d'instruction, à compléter par le diagnostic énergétique réalisé
 - Salle polyvalente et magasin d'archives, en cours d'instruction
 - Pose de barrières le Château, le Cudray, parking salle polyvalente et chef-lieu, en cours d'instruction
- Information sur les travaux ENEDIS (Kévin Bayart)
 - Fermeture de la Sous- Préfecture au public le 13/11/2017 et mise en place des demandes de cartes grises et permis de conduire désormais en ligne (plus de papier en Préfecture)
 - Remerciements du président de l'association des Amis du patrimoine

- Subvention projet coupe à câble parcelle 32

Tour de table du Conseil Municipal

Mme Véronique Avrillier : néant

Mme Nelly Michault : néant

Mme Sylviane Léger : néant

M. Marc Asset :

Quel devenir des plots de rétrécissement devant la mairie ?

Les travaux seront réalisés en 2018. La commission travaux fera une proposition qui sera validée par le Conseil Municipal.

M. Clovis Avrit :

Dates des prochains évènements ?

Le 17 décembre 2017 : spectacle à la salle polyvalente « l'artiste chante du Piaf » à 16 :00

Le 7 janvier 2018 : Vœux du maire à la salle polyvalente à 16 :00

Le 10 janvier 2018 : Conseil Municipal à 19 :00

Le 15 février 2018 : Conseil Municipal à 19 :00

Le 28 mars 2018 : Conseil Municipal à 19 :00

Où en est la maison médicale ?

Monsieur le maire explique que le dossier avance, qu'il faut que toutes les pièces soient réunies (PLU, choix du constructeur, ...) et validées. Monsieur le maire à bon espoir que ce dossier soit finalisé comme d'ailleurs le dossier raccordement à la STEP de la Bâthie qui est en cours de réalisation.

M. Gérard Carreau : néant

M. David Vallon : néant

Parole aux personnes qui assistent au Conseil Municipal

Monsieur Roland MATHERET pose la question sur le devenir de ses parcelles.

Monsieur le maire répond qu'il ne revient pas sur la réponse qu'il a déjà donnée à M. et Mme MATHERET à savoir que les parcelles sont en U et resteront en U. Toutefois Monsieur le maire rajoute que les parcelles classées en U feront l'objet d'une taxe si aucune construction ne sont réalisées.

Monsieur le maire rajoute qu'il est toujours favorable aux ateliers composés d'élus et d'administrés pour l'élaboration du PLU conforme à notre village et dans le bien de la commune uniquement.

Monsieur MATHERET remercie le Maire et la municipalité pour la qualité du repas offert aux anciens et les illuminations de Noël qui donnent une touche de jeunesse à la commune.

Monsieur le Maire rapporte les préoccupations de Mme Evelyne BLANC quant au manque de bénévoles pour la bibliothèque. Un avis est lancé pour le recrutement.

Il rappelle que le bénévolat est très important pour la bibliothèque comme pour toutes les associations d'ailleurs. Ce sont eux qui assurent la pérennité de l'association.

Je demande aux personnes de bonne volonté et qui seraient intéressées par ce partage de bien vouloir contacter Mme BLANC aux heures d'ouverture de la bibliothèque.

Cette demande est primordiale.

Fin de la séance à : 22 :40 Secrétaire de séance : Sylviane LEGER

Compte rendu validé par Monsieur MICHAULT.